

BRESSOLLES

AIN

2015-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mil quinze
Présents : 15 le trente octobre à 19 heures 30
Procuration 15 le Conseil municipal
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bressolles,
Pour : 14 sous la présidence de M. Fabrice BEAUVOIS, Maire.
Abstention : 1
Contre : 0 Date de convocation : 26 octobre 2015

Présents : A.RACCURT.F.BROUSSE.B.LAVIRE.J.P.PERROT. S.AMEUR.
A.BRET. A.L.BRUNET.C.GOUVERNEUR.G.PIPAZ. T. GEROSSIER.J.C.
RUGA.I.RACCURT.M.JEANNEY.C.DUMAS

Secrétaire de séance : M.JEANNEY

OBJET : ESPACE CINERAIRE : TARIFS CONCESSIONS CINERAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'approbation du règlement de l'espace cinéraire il convient d'adopter les tarifs des concessions disponibles dans cet espace. Il propose les montants de redevances suivants :

Columbarium

- Case 3 urnes : 500,00 € pour 15 ans
700,00 € pour 30 ans

Cavurne

- Cavurne 4 urnes : 150,00 € pour 15 ans
300,00 € pour 30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les tarifs des concessions suivants :

Columbarium

- Case 3 urnes : 500,00 € pour 15 ans
700,00 € pour 30 ans

Cavurne

- Cavurne 4 urnes : 150,00 € pour 15 ans
300,00 € pour 30 ans

Envoyé en préfecture le 19/11/2015

Reçu en préfecture le 19/11/2015

Affiché le 19/11/2015

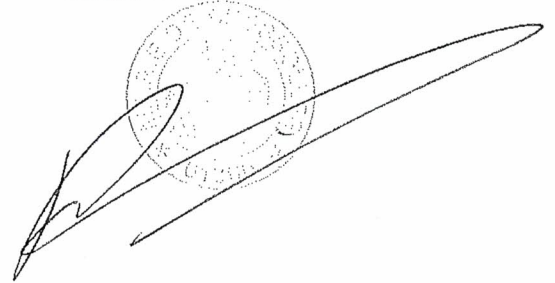
ID : 001-210100624-20151030-201539-DE

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 30 octobre 2015

Fait et délibéré à Bressolles, le 30 Octobre 2015

Fabrice BEAUVOIS

Maire de Bressolles

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

BRESSOLLES

AIN

N°2012-59

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 13
Procuration : 0
Votants : 13
Pour : 13
Abstention :
Contre :

L'an deux mille douze
le 12 novembre à 19 heures 30
le Conseil municipal
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bressolles,
sous la présidence de M. André BURLET, Maire.

Date de convocation : 5 novembre 2012

Présents : G.COMTET, G.COTTON, J.BOUTEILLE, P.BATTUT, J.P.PERROT,
D.CARRY, M.LUMINET, A.MORICHON, T.FLEIG, J.L.PABION,
G.PIPAZ, FX.PUTHON

Secrétaire de séance : P.Battut



OBJET : TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'élaboration et à l'approbation du nouveau règlement municipal du cimetière de Bressolles incluant une nouvelle catégorie de type de concession portant sur une durée de 15 ans, il convient de fixer les nouveaux tarifs des concessions du cimetière. Il rappelle que les tarifs des concessions existantes n'ont pas évolué depuis l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les tarifs des concessions comme suit à compter du **1^{er} Décembre 2012**.

- Concession cinquante ans

. tombe de 2 m² montant 500,00 Euros
. tombe de 4 m² montant 1 000,00 Euros

- Concession trente ans

. tombe de 2 m² montant 300,00 Euros
. tombe de 4 m² montant 600,00 Euros

- Concession quinze ans

. tombe de 2 m² montant 150,00 Euros
. tombe de 4 m² montant 300,00 Euros

les jours, mois et an que dessus
Extrait certifié conforme

A Bressolles, le 12 novembre 2012

Le présent état a
été affiché ou notifié
selon les règlements
en vigueur



André BURLET
Maire de Bressolles